



Les Bouches-du-Rhône en vigilance sécheresse.

Publié le lundi 19 avril 2021

Depuis le mois d'octobre les précipitations sont inférieures à la normale sur la plus grande partie du département. L'arrivée du printemps a entraîné une diminution des débits des cours d'eau qui se situent déjà à des niveaux remarquablement bas pour la saison.

Après consultation du comité départemental sécheresse, il a été décidé de placer le département des Bouches-du-Rhône en « vigilance » par arrêté préfectoral du 12 avril 2021.

Il est recommandé à tous d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau et de suivre scrupuleusement les restrictions d'usage récapitulées ci-dessous :

- ▶ restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs. . .)
- ▶ réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- ▶ réduire les consommations d'eau domestique,
- ▶ procéder à des arrosages modérés des espaces verts,
- ▶ adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,
- ▶ anticiper sur les éventuelles restrictions futures.



Le détail des mesures est disponible dans l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2019 approuvant le plan d'action sécheresse du département des Bouches du Rhône.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

Tel : 04 42 47 76 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/les-bouches-du-rhone-en-vigilance-secheresse-6514.html?cHash=c30e84810dce6bac256e91053713c2fe>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser